

Vous voulez travailler au Canada? Un guide essentiel pour les nouveaux arrivants





Vous voulez travailler au Canada? Un guide essentiel pour les nouveaux arrivants

- 1. Section A Vivre au Canada
- 2. Section B Langues officielles du Canada
- 3. Section C Trouver un emploi au Canada
- 4. Section D Documents relatifs au travail
- 5. Section E Éducation, diplômes et attestations
- 6. Mes liens importants
- 7. Glossaire
- 8. Notes

Avant de commencer

Le présent guide est conçu à l'intention des personnes formées à l'extérieur du Canada qui envisagent de déménager au Canada ou qui s'y sont récemment installées. Veuillez noter que le fait d'avoir été accepté pour venir au Canada ne vous garantit pas un emploi au Canada dans votre profession de prédilection, ni dans toute autre profession. Ce guide n'est lié à aucun processus d'immigration ou de demande de visa précédant la venue au Canada, mais son utilisation vous permettra de tirer le maximum de votre expérience et de vos études.

Pour utiliser ce document, vous devez créer un rapport *Travailler au Canada* en fonction de l'emploi que vous désirez obtenir au Canada et de l'endroit où vous comptez vivre.

Si vous n'avez pas de rapport *Travailler au Canada*, veuillez vous rendre au http://www.travailleraucanada.gc.ca pour en créer un.

Vous pouvez créer ce rapport en ligne, pour ensuite le télécharger ou l'imprimer. Il vous le faudra au moment de remplir ce guide.





INTRODUCTION

Plus vous en apprendrez sur le Canada, plus vous serez en mesure de vous adapter rapidement au milieu du travail canadien. Prendre le temps de poser des questions, de lire et de faire des recherches, de visionner des vidéos dans le Web ou ailleurs, peut grandement vous aider à passer du statut de nouvel arrivant à celui de membre établi de la société canadienne, à l'aise au Canada. La présente section vise à vous permettre d'en apprendre davantage sur la vie au Canada, ainsi qu'à vous guider dans le cadre de certaines étapes essentielles que doivent franchir les immigrants.

♦ Pour en savoir plus sur la culture canadienne, les droits et les responsabilités des Canadiens, le climat des différentes régions canadiennes, le système éducatif du Canada et bien d'autres sujets, consultez le site Web Se rendre au Canada au http://www.serendreaucanada.gc.ca.

ÉTAPE 1 – CONNAÎTRE VOTRE VILLE OU VOTRE RÉGION

Renseignez-vous sur la ville ou sur la région où vous souhaitez vivre :

- ♦ Effectuez une recherche dans Internet pour trouver des sites Web régionaux et municipaux;
- ♦ Consultez le site Web Se rendre au Canada, au http://www.serendreaucanada.gc.ca/CIC/display-afficher.do?id=000000000010&lang=fra.

Pour en savoir plus sur le transport en commun au Canada, consultez le http://www.serendreaucanada.gc.ca/CIC/display-afficher.do?id=0000000000091&lang=fra.

La plupart des grandes villes du Canada présentent également dans leur site Web des renseignements sur le transport en commun.

Ensuite, prenez des notes sur les éléments qui ont de l'importance pour vous, notamment :

- ♦ le climat;
- ♦ les types de transport en commun;
- ♦ la population;
- les services et les organismes communautaires;
- les loisirs:
- les types d'écoles pour les enfants (publique, privée, française, anglaise, immersion française);
- ♦ le logement;
- ♦ la carte de la ville;
- ♦ les hôpitaux, les centres médicaux.

Notes:			



Aide

du Canada sont :

Colombie-Britannique

Nouveau-Brunswick Nouvelle-Écosse

Provinces

Alberta Saskatchewan

Manitoba

Ontario Québec

Les 10 provinces et les trois territoires

ÉTAPE 2 – CONNAÎTRE VOTRE PROVINCE OU VOTRE TERRITOIRE

Le Canada est divisé en 13 régions politiques appelées provinces ou territoires, soit en 10 provinces et trois territoires. Apprenez à connaître la province ou le territoire du Canada où vous comptez vous établir et travailler :

• Consultez le site Web du gouvernement de la province ou du territoire en question :

Colombie-Britannique (en anglais seulement): http://www.welcomebc.ca/

Alberta (en anglais seulement): http://www.albertacanada.com/immigration/

Saskatchewan (en anglais seulement): http://www.immigration.gov.sk.ca/

Manitoba: http://www.immigreraumanitoba.com

Ontario: http://www.ontarioimmigration.ca/index.asp

Québec : http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/index.asp **Nouveau-Brunswick :** http://www.gnb.ca/immigration/index-f.asp

Nouvelle-Écosse (en anglais seulement): http://www.novascotiaimmigration.com/ Île-du-Prince-Édouard (en anglais seulement): http://www.gov.pe.ca/immigration/

Terre-Neuve-et-Labrador (en anglais seulement): http://www.nlimmigration.ca

Yukon: http://www.immigration.gov.yk.ca/fr/index.html

Territoires du Nord-Ouest (en anglais seulement) : http://www.gov.nt.ca/

Nunavut: http://www.gov.nu.ca/

♦ Effectuez une recherche dans Internet à partir du mot « gouvernement » et du nom de la province ou du territoire.

Prenez des notes sur les éléments qui ont de l'importance pour vous, par exemple :

- ♦ le climat;
- ♦ la géographie;
- ♦ la population;
- ♦ l'industrie;
- l'économie locale;
- ♦ les habitants;
- ♦ l'histoire.

Notes:	Terre-Neuve-et-Labrado
	Territoires
	Yukon Territoires du Nord-Oues Nunavut



ÉTAPE 3 – VOUS AUREZ BESOIN D'AIDE UNE FOIS AU CANADA? TROUVER DES ORGANISMES D'AIDE AUX IMMIGRANTS

Votre établissement sera grandement facilité si vous communiquez dès votre arrivée avec un organisme d'aide aux immigrants. Le personnel de ces organismes peut vous aider à trouver un logement et répondre à vos questions à propos des études de vos enfants, du transport, des cours de langue, de vos achats et d'autres sujets importants.

Les organismes d'aide aux immigrants peuvent vous aider à :

- ♦ Trouver un logement;
- Obtenir un numéro d'assurance sociale et une carte santé;
- Inscrire vos enfants à l'école;
- ♦ Vous inscrire à des cours de langue;
- ♦ Trouver un médecin de famille;
- ♦ Vous renseigner sur les services gouvernementaux et communautaires destinés aux nouveaux arrivants;
- Chercher du travail;
- ♦ Établir un budget réaliste;
- ♦ Obtenir, au besoin, une aide alimentaire d'urgence.

Pour en savoir plus, consultez le http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/nouveaux/section-04.asp.

Trouvez les organismes d'aide aux immigrants dans la ville ou la région où vous comptez vivre :

- ♦ Consultez le site Web *Bienvenue au Canada* : *Ce que vous devriez savoir* du gouvernement du Canada au http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/bienvenue/bien-20.asp;
- ♦ Effectuez une recherche dans Internet pour trouver les noms et les coordonnées d'autres organismes d'aide aux immigrants à partir des mots « organismes canadiens d'aide aux immigrants ».

REMARQUE: Au Québec, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles est organisé en régions. Chaque région dispose d'un bureau local appelé *Carrefour d'intégration*, qui collabore avec les organismes d'aide aux immigrants afin d'aider les nouveaux arrivants à s'adapter à la vie au Québec. Pour de plus amples renseignements: http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/index.asp.



ÉTAPE 3 – SUITE

Nom	Nom
Coordonnées	Coordonnées
	N.
Nom	Nom
Coordonnées	Coordonnées
Nom	Nom
Coordonnées	Coordonnées



ÉTAPE 3 – SUITE

Dressez la liste des questions que vous poserez à un organisme d'aide aux immigrants sur la manière de vous adapter au travail et à la vie au Canada. Par exemple :

- ♦ À quels avantages ai-je droit?
- ♦ Avec qui dois-je communiquer pour faire évaluer mes titres de compétences?
- Que dois-je faire pour chauffer mon domicile? Combien le chauffage coûte-t-il?
- Quelles sont les conditions climatiques au cours des différentes saisons? De quel type de vêtements vais-je avoir besoin?
- ♦ Quels impôts et taxes vais-je devoir payer au Canada?

1.			
10.			



ÉTAPE 4 – DÉTERMINER LE TYPE DE LOGEMENT QUI VOUS CONVIENT

Renseignez-vous sur les coûts du logement dans la ville ou la région où vous comptez vivre :

♦ Consultez le site Web *Des logements pour les nouveaux arrivants* de la Société canadienne d'hypothèques et de logement du gouvernement du Canada au http://cmhc.gc.ca/newcomers/french/index.html. Vous y trouverez de l'information précieuse sur la recherche, la location et l'achat d'un domicile et sur les logements subventionnés par le gouvernement, ainsi que des fiches de renseignements et des vidéos.

Examinez votre situation financière pour établir quel type de logement vous pourrez vous payer au Canada. Comparez le coût du logement au salaire que vous devriez toucher. Déterminez si vous achèterez une maison, louerez une maison ou un appartement, ou habiterez chez des amis ou des parents.

D'autres considérations en matière de logement sont également abordées dans le site Web Se rendre au Canada au http://www.serendreaucanada.gc.ca/CIC/display-afficher.do?id=0000000000058& lang=fra.

Notes:			



ÉTAPE 5 – TROUVER UN ENDROIT OÙ VIVRE

Une fois au Canada, vous pouvez déterminer le quartier où vous aimeriez vivre et où vous avez les moyens de vous installer :

- ♦ Demandez à l'organisme d'aide aux immigrants si vos choix sont sensés;
- ♦ Effectuez une recherche dans Internet sur le logement;
- ♦ Effectuez une recherche sur les propriétés confiées à des agents immobiliers partout au Canada dans la base de données de l'Association canadienne de l'immeuble, au http://www.realtor.ca/index.aspx?cul=2.

Assurez-vous de vous trouver un logement temporaire **avant d'arriver au Canada**, pour avoir un endroit où vivre dès votre arrivée au pays.

Possibilité de logement	Possibilité de logement
Détails sur le quartier	Détails sur le quartier
Prix	Prix
Coordonnées	Coordonnées
Possibilité de logement	Possibilité de logement
Détails sur le quartier	Détails sur le quartier
Prix	Prix
Coordonnées	Coordonnées



ÉTAPE 5 – SUITE

Possibilité de logement	Possibilité de logement
Détails sur le quartier	Détails sur le quartier
Prix	Prix
Coordonnées	Coordonnées
Possibilité de logement	Possibilité de logement
Détails sur le quartier	Détails sur le quartier
Prix	Prix
Coordonnées	Coordonnées
Notes:	



ÉTAPE 6 – NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

Tous les travailleurs canadiens ont besoin d'un « numéro d'assurance sociale », ou NAS, figurant sur la carte d'assurance sociale. Consultez le site Web de Service Canada au http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/nas/index.shtml afin d'en savoir plus sur le NAS et de faire une demande de NAS (pour vous et pour chacun des membres de votre famille).

Aide

Toute personne qui travaille au Canada a besoin d'un numéro d'assurance sociale. Les établissements bancaires demandent souvent un numéro d'assurance sociale lorsque vous ouvrez un compte de banque. Vous avez besoin d'un numéro d'assurance sociale pour remplir votre déclaration de revenus et pour recevoir des prestations gouvernementales.

Des organisations gouvernementales et non gouvernementales demandent le NAS parce qu'il s'agit d'une méthode d'identification simple. Beaucoup s'en servent comme numéro de compte client pour ne pas avoir à établir leur propre système de numérotation.

Bien que seuls certains ministères et programmes gouvernementaux aient le droit de demander et d'utiliser le NAS, il n'y a pas de loi qui interdise aux organisations de le demander.

Pour en savoir plus sur les organisations qui ont le droit de vous demander votre numéro d'assurance sociale, consultez le site Web du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, au http://www.privcom.gc.ca/fs-fi/02_05_d_02_f.asp.

ÉTAPE 7 – CARTE SANTÉ

Tous les Canadiens ont besoin d'une « carte santé » pour recevoir des soins de santé publics. Les cartes santé sont de responsabilité provinciale. Pour savoir comment demander une carte, rendezvous au http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/delivery-prestation/ptrole/index-fra.php et cliquez sur votre province ou territoire de résidence. Faites une demande de carte santé pour vous et pour chacun des membres de votre famille. Prenez en note les conditions d'admissibilité et les services médicaux qui sont couverts.

Pour en savoir plus sur le système de santé au Canada, consultez le site Web de Santé Canada au http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/index-fra.php.

Aide

Il est important d'obtenir une carte santé provinciale ou territoriale dès que possible après votre arrivée au Canada et de la porter sur vous pour avoir accès à des services médicaux et hospitaliers. Si la province où vous vivez impose une période d'attente avant que vous puissiez obtenir une carte santé, vous devriez contracter avant de partir pour le Canada une assurance privée pour vous protéger, votre famille et vous, jusqu'à ce que vous soyez admissibles aux soins de santé publics.

Admissibilité :	
Services médicaux :	
Coordonnées :	



ÉTAPE 8 – PERMIS DE CONDUIREPour savoir comment obtenir un permis de conduire dans la province ou le territoire où vous comptez

vivre, effectuez une recherche dans Internet à partir des mots « permis de conduire » et du nom de la province ou du territoire. Prenez en note les conditions d'admissibilité, les coûts et le type de permis dont vous aurez besoin.

Admiss	sibilité :
_	
Coûts	:
Type:	
ÉTAP	E 9 – COMPTES BANCAIRES AU CANADA
Pour sa	avoir comment ouvrir un compte dans un établissement bancaire canadien :
*	Rendez-vous directement dans une succursale bancaire au Canada pour poser vos questions; Consultez la foire aux questions du site Web de l'Association des banquiers canadiens, au http://www.cba.ca;
•	Consultez le site Web de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, au http://www.fcac-acfc.gc.ca.
	n savoir plus sur les questions d'argent, consultez le site Web Se rendre au Canada, au www.serendreaucanada.gc.ca/CIC/display-afficher.do?id=0000000000072⟨=fra.
Notes	s:



ÉTAPE 10 – PRESTATIONS GOUVERNEMENTALES

Renseignez-vous sur les prestations ou allocations gouvernementales auxquelles vous avez droit en remplissant le questionnaire sur le site Web de Service Canada à l'adresse suivante : http://www.jobsetc.ca/benefitsFinder.do?lang=fr. Vous pourriez être admissible à ce qui suit :

- ♦ Assurance-maladie et programmes de santé
- ♦ Remboursement pour habitations neuves
- ♦ Programme de prêts aux immigrants
- Programme d'aide au réétablissement

Vous voudrez peut-être également en apprendre davantage sur :

- ♦ Les prestations pour les enfants et la famille (http://www.cra-arc.gc.ca/bnfts/menu-fra.html)
- ◆ La prestation universelle pour la garde d'enfants (http://www.cra-arc.gc.ca/bnfts/uccb-puge/menu-fra.html)
- ♦ Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants (http://www.cra-arc.gc.ca/whtsnw/fitness-fra.html)
- ♦ Le crédit d'impôt pour les laissez-passer de transport en commun (http://www.cra-arc.gc.ca/whtsnw/tms/trnst-fra.html)
- ♦ Les déductions fiscales pour le coût des outils (http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdls/tpcs/ncm-tx/rtrn/cmpltng/ddctns/lns206-236/229/trds/menu-fra.html)
- ♦ Le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire (http://www.budget.gc.ca/2009/pamphlet-depliant/pamphlet-depliant3-fra.asp)

Notez ci-dessous les prestations auxquelles vous ou les membres de votre famille pourriez avoir droit.

1			
12			



Section B Langues officielles du Canada

INTRODUCTION

Les compétences linguistiques sont extrêmement importantes pour votre avenir professionnel au Canada. La présente section vous aidera à en apprendre davantage sur les deux langues officielles du Canada, le français et l'anglais, ainsi qu'à évaluer vos compétences linguistiques et à trouver les possibilités de formation linguistique.

ÉTAPE 1 – LANGUES OFFICIELLES DU CANADA

Le Canada a deux langues officielles : le français et l'anglais. Prenez connaissance de faits importants à propos des langues officielles du Canada en consultant le site Web des programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien au http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/index_f.cfm.

ÉTAPE 2 – ÉVALUATION DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Il vaut mieux passer un test d'évaluation linguistique (compétence) en français ou en anglais avant de venir au Canada. Il y a plusieurs façons de procéder :

- ♦ Passez en revue la section « Évaluation linguistique » du rapport *Travailler au Canada*;
- ♦ Consultez le site Web des Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) du gouvernement du Canada, au http://www.servicecanada.gc.ca/fra/gdc/clic.shtml;
- ♦ Effectuez une recherche dans Internet à partir des mots
- « test de compétence linguistique en français gratuit »; Visitez le site Web du Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens (CNCLC) au

http://www.language.ca/display_page.asp?page_id=2.

Aide

Tous les membres de votre famille qui vous accompagneront au Canada devraient passer leur propre test d'évaluation linguistique.

Notes:			



Section B Langues officielles du Canada

ÉTAPE 3 – TROUVER DE LA FORMATION LINGUISTIQUE

Si les résultats de votre test de compétence linguistique révèlent que vous ou les membres de votre famille devez améliorer vos compétences linguistiques en français ou en anglais, établissez un plan pour améliorer vos compétences linguistiques. Il y a plusieurs façons de procéder avant de venir au Canada:

- inscrivez-vous à une école de formation linguistique locale ou prenez des leçons avec un tuteur;
- achetez et utilisez des cahiers d'exercices ou des logiciels de compétences linguistiques;
- effectuez une recherche dans Internet à partir des mots « apprendre le français gratuitement » ou « Free English language training »;
- ♦ Si vous vous trouvez déjà au Canada, vérifiez si vous pouvez vous prévaloir d'une formation linguistique axée sur votre métier en consultant le site Web des Cours de langue de niveau avancé du gouvernement du Canada au http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/partenariat/clna-org.asp.

Notes:	



Section B Langues officielles du Canada

ÉTAPE 4 – DÉTERMINER SI VOUS AVEZ BESOIN D'UNE PREUVE DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Passez en revue la section « Évaluation linguistique » du rapport *Travailler au Canada* et évaluez les exigences linguistiques en français ou en anglais pour exercer votre profession envisagée dans la ville et la province ou le territoire où vous souhaitez vivre. Prenez en note toute exigence d'une preuve officielle de vos compétences linguistiques en français ou en anglais. En cas de doute, vous pouvez aussi communiquer avec l'un des organismes énumérés à l'ÉTAPE 3 de la SECTION C ou consulter son site Web.

aussi communiquer avec l'un des organismes énumérés à l' ÉTAPE 3 de la SECTION C ou consulter son site Web.
Une preuve officielle de mes compétences linguistiques en français ou en anglais :
est requise n'est pas requise
ÉTAPE 5 – OBTENIR UNE PREUVE DE VOS COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Prenez des dispositions pour obtenir une preuve officielle de vos compétences linguistiques en français ou en anglais si cela est nécessaire. De nombreux organismes comme les établissements d'enseignement, les organismes de réglementation et les employeurs vous demanderont une preuve de vos compétences linguistiques. Obtenir une preuve, comme les résultats d'une évaluation linguistique, vous occasionnera des coûts. Certains organismes n'acceptent que certains types de tests. Adressezvous à l'organisme avant de passer une évaluation linguistique et posez les questions suivantes :
Y a-t-il des exigences linguistiques particulières?
Quels résultats d'évaluation linguistique sont nécessaires?
Où puis-je passer une évaluation?



INTRODUCTION

Cette section est conçue pour vous permettre de comprendre tous les préalables à l'obtention d'un emploi au Canada. Elle vous propose une série d'étapes essentielles qui vous aideront à apprendre comment trouver et obtenir un emploi dans votre profession de prédilection. Ce processus exige du temps, mais le fait de compléter chacune des tâches ci-dessous le plus exhaustivement possible vous donnera, à vous et à votre famille, les meilleures chances de réussir sur le plan professionnel au Canada.

REMARQUE: Veuillez noter que le fait d'avoir été accepté pour admission au Canada ne vous garantit pas un emploi au Canada dans votre profession de prédilection ou dans toute autre profession. Ce guide n'est lié à aucun processus d'immigration ou de demande de visa précédant la venue au Canada, mais son utilisation vous permettra de tirer le maximum de votre expérience et de vos études.

Pour en savoir plus sur les normes du travail, la santé et la sécurité au travail, l'égalité en milieu de travail, la lutte contre le racisme au travail et les lois canadiennes contre la discrimination, consultez le http://travailleraucanada.gc.ca/content_pieces-eng.do?content=worker_rights&lang=fra.

ÉTAPE 1 - PROFESSION

Le fait de connaître le nom de l'emploi (la profession) recherché au Canada peut vous aider à éviter qu'il y ait confusion lors de vos communications avec les employeurs. Consultez le rapport *Travailler au Canada* pour trouver la définition de votre profession ainsi que d'autres titres au sein de votre groupe professionnel.

Ce groupe professionnel comporte les titres de professions pertinentes qui suivent :

1.	
4.	
5.	



ÉTAPE 2 – VÉRIFIER SI VOTRE PROFESSION EST RÉGLEMENTÉE

Passez en revue la section « **Rapport** » du rapport *Travailler au Canada* et choisissez l'une des options suivantes :

- A) Dans la province ou le territoire où je prévois vivre, ma profession est RÉGLEMENTÉE et j'ai besoin d'un permis ou d'un certificat d'agrément avant de pouvoir commencer à travailler au Canada.
- B) Dans la province ou le territoire où je prévois vivre, ma profession est NON RÉGLEMENTÉE.

REMARQUE: Si vous répondez B, passez les **ÉTAPES** 3 à 5 et rendez-vous directement à l'**ÉTAPE** 6.

ÉTAPE 3 – TROUVER QUI EST RESPONSABLE DE LA RÉGLEMENTATION

Passez en revue la section « Rapport » du rapport *Travailler au Canada* et prenez en note le nom et les coordonnées de l'organisme de réglementation ou de l'autorité en matière de formation d'apprenti pour la profession et la province ou le territoire que vous avez choisis. Cet organisme dispose

Aide

De nombreuses professions comportent leurs propres normes de pratique et sont dites « réglementées ». Au Canada, environ 20 pour cent des professions sont réglementées par le gouvernement afin de protéger la santé de la population et de garantir sa sécurité. Par exemple, les professions d'infirmier, de médecin, d'ingénieur, d'enseignant et d'électricien sont toutes réglementées. Si vous souhaitez exercer une profession réglementée et utiliser un titre réglementé, vous devez posséder un permis ou un certificat d'agrément délivré par l'organisme de réglementation de votre profession. Certaines professions sont réglementées dans certaines provinces ou certains territoires, et non dans d'autres.

Une profession non réglementée est une profession ou un métier que l'on peut exercer sans détenir de permis ou de certificat d'agrément. La plupart des professions au Canada ne sont pas réglementées. Si vous désirez exercer une profession non réglementée, vous devez prouver à votre employeur éventuel que vous possédez l'instruction et l'expérience nécessaires pour l'emploi convoité. Même lorsqu'une profession n'est pas réglementée, les employeurs peuvent exiger qu'un candidat soit agréé par un ordre professionnel.

de renseignements à propos de l'obtention du permis ou du certificat d'agrément dont vous aurez besoin dans cette province ou ce territoire pour exercer cette profession. Inscrivez ici le nom et les coordonnées de l'organisme (des organismes) : (Prenez bien soin de ne pas faire d'erreur lorsque vous transcrivez l'adresse URL de sites Web d'importance.)

Nom:			
Adi C33C .			
Site Web:			
Auresse :			
Site Web:			

Aide

Les conditions d'octroi du permis peuvent différer d'une province ou d'un territoire à l'autre. Pour vérifier s'il serait avantageux de choisir une destination plutôt qu'une autre, comparez ces conditions d'une province et d'un territoire à l'autre.

Aide

Les professions réglementées sont aussi appelées métiers spécialisés ou métiers d'apprentissage.



ÉTAPE 4 – VÉRIFIER SI VOUS ALLEZ DEVOIR OBTENIR UN PERMIS OU UN CERTIFICAT D'AGRÉMENT

Consultez le site Web de l'organisme et passez en revue les conditions d'octroi du permis ou d'agrément qui s'appliquent dans votre cas.

Dressez la liste des conditions d'octroi du permis ou d'agrément pour la profession envisagée dans la province ou le territoire en question et notez si vous disposez ou pas des qualifications nécessaires, ou si vous avez besoin de plus d'information.

	Je dispose des qualifications nécessaires	Je ne dispose pas des qualifications nécessaires	J'ai besoin de renseignements supplémentaires
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
REMARQUE: Si les conditions ne sont pas précisée ne possède pas de site Web, vous devrez communi afin d'obtenir cette information essentielle.			
ÉTAPE 5 – OBTENIR LE PERMIS OU LE CERTIFIC Comparez vos qualifications aux conditions d'octroi du perr envisagée dans la province ou le territoire en question.			ofession
Notez les renseignements pertinents sur les examens qu	e vous devrez	passer:	
			-



ÉTAPE 5 – SUITE

Planifiez les démarches qu'il vous faudra effectuer pour remplir les conditions d'octroi du permis ou d'agrément afin d'exercer la profession envisagée dans la province ou le territoire en question. Pour chaque examen que vous devez passer, notez :

Ce que vous devez avoir (ou faire) pour être admissible à l'examen	•
Comment vous préparer à l'examen :	Aide Pour vous familiariser avec les examens à choix multiples et comment vous préparer pour un tel examen, effectuez une recherche dans Internet à partir des mots « conseils pour les examens à choix multiples ».
Les dates et les endroits où vous pouvez passer l'examen :	
Endroit	Dates
Pour chacune des conditions que vous ne remplissez pas en ce moment Dressez la liste des démarches que vous devez effectuer pour remp	
Notez en détail quand et comment vous remplirez la condition :	



aluez combien il en coûtera et combien de temps il vous faudra pour nditions :	remplir chacu Coût	ne des
	Coût	
	Cour	Durée
		_
		_
		-
		-
		_
		-
ablissez un échéancier présentant l'ordre des démarches à accomplir	r:	
Démarche	É	chéance
APE 6 – FONCTIONS PRINCIPALES		
	<i>-</i>	1 1
sez en revue la section « Fonctions principales » du rapport <i>Travailler</i> s fonctions principales pour la profession envisagée dans la ville et la pr		
is avez choisis.		
nctions principales :		



ÉTAPE 7 – QUALIFICATIONS/COMPÉTENCES REQUISES

Passez en revue la section « Qualifications/compétences requises » du rapport *Travailler au Canada* et dressez la liste des exigences de la profession envisagée. Indiquez ci-dessous les principales exigences et notez si vous disposez ou pas des qualifications nécessaires, ou si vous avez besoin de plus d'information.

	Je dispose des qualifications nécessaires	Je ne dispose pas des qualifications nécessaires	J'ai besoin de renseignements supplémentaires
Exigences/conditions d'emploi :			
1			
2			
3			
4			
5			
6.			
Compétences requises à l'échelle locale :			
1			
2			
3			
4			
5			
6			
Compétences requises :			
1			
2			
3			
4			
5			
6			
Compétences essentielles :		<u></u>	
1			
2			
3			
4			
5			
6			

REMARQUE: Les renseignements sur les exigences en matière d'emploi pour une profession donnée peuvent changer ou n'être pas toujours disponibles. Veuillez consulter régulièrement l'outil *Travailler au Canada* pour obtenir les renseignements les plus à jour.



ÉTAPE 8 - SALAIRE

Passez en revue la section « **Salaires** » du rapport *Travailler au Canada* et prenez en note le salaire horaire type pour la profession envisagée dans la ville et la province ou le territoire que vous avez choisis.

♦ Il serait également pertinent d'en apprendre davantage sur les normes et les lois du travail en vigueur au Canada en consultant le site Web *Travail* du gouvernement du Canada à http://www.travail.gc.ca.

Ville ou région	Salaire horaire

REMARQUE: Les renseignements sur les salaires dans une région donnée peuvent changer ou n'être pas toujours disponibles. Veuillez consulter régulièrement l'outil *Travailler au Canada* pour obtenir les renseignements les plus à jour.

ÉTAPE 9 – APERÇU ET PERSPECTIVES D'EMPLOI

Passez en revue la section « **Aperçu et perspectives d'emploi** » du rapport *Travailler au Canada* pour découvrir vos perspectives quant à différents emplois, dans un endroit en particulier ou partout au Canada.

ÉTAPE 10 - POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Dressez la liste des employeurs éventuels :

- ◆ Passez en revue la section « Possibilités d'emploi » du rapport Travailler au Canada, où vous trouverez les possibilités d'emploi figurant actuellement dans la Banque nationale d'emplois du Canada pour la ville et la profession que vous avez choisies;
- Consultez le site Web Guichet emplois du gouvernement du Canada au http://www.guichetemplois.gc.ca;
- Consultez le site Web Travailler au Canada du gouvernement du Canada au http://www.travailleraucanada.gc.ca;
- ♦ Consultez les sections « Offres d'emploi » des journaux locaux ou nationaux;
- ♦ Effectuez une recherche dans Internet à partir du mot
 - « emplois » et du nom de la ville et de la province ou du territoire où vous voulez vivre;

Aide

Vous pouvez aussi trouver un employeur éventuel en vous informant auprès d'un organisme d'aide aux immigrants (http://www.servicespourlesnouveaux arrivants.cic.gc.ca) à propos des séances de formation ou des ateliers en « recherche d'emploi » ou en demandant des renseignements au Centre Service Canada de votre collectivité. Pour trouver les noms et coordonnées d'autres organismes d'aide aux immigrants, effectuez une recherche dans Internet à partir des mots « organismes canadiens d'aide aux immigrants ».



ÉTAPE 10 – SUITE

- ♦ Effectuez du réseautage social. Le réseautage est la façon de chercher du travail sur le marché caché du travail du Canada. Il s'agit d'une façon efficace de dire à de nombreuses personnes que vous cherchez du travail. Voir http://www.jobsetc.ca/content_pieces.jsp?category_id=298&lang=f;
- ◆ Consultez d'autres ressources de recherche d'emploi en ligne au http://www.emploisetc. gc.ca/fra/categories.jsp;jsessionid=F21639F4E40E8995D6B66205B28F3CA9.jvm9?category_id=113&crumb=1&crumb=16.

Inscrivez les possibilités d'emploi ci-dessous :

Employeur éventuel	Employeur éventuel
Titre du poste	Titre du poste
Salaire	Salaire
Lieu	Lieu
Compétences requises	Compétences requises
Langues demandées :	Langues demandées :
Français Anglais Bilingue	Français Anglais Bilingue
Coordonnées	Coordonnées



ÉTAPE 10 – SUITE	
Employeur éventuel	Employeur éventuel
Titre du poste	Titre du poste
Salaire	Salaire
Lieu	Lieu
Compétences requises	Compétences requises
Langues demandées :	Langues demandées :
Français Anglais Bilingue	Français Anglais Bilingue
Coordonnées	Coordonnées

ÉTAPE 10 – SUITE Employeur éventuel Employeur éventuel Titre du poste Titre du poste Salaire Salaire Lieu Lieu Compétences requises Compétences requises Langues demandées : Langues demandées : Français Anglais Français Anglais 🗌 Bilingue 🗌 Bilingue 🗌 Coordonnées Coordonnées



ÉTAPE 11 - RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉDUCATION PERMANENTE ET LA FORMATION

Il existe plusieurs façons de chercher les possibilités d'éducation permanente et de formation qui s'offrent à vous au Canada afin d'acquérir les qualifications nécessaires pour exercer votre profession de prédilection dans la ville et la province ou le territoire que vous avez choisis.

- ♦ Passez en revue la section « Renseignements sur la formation » du rapport *Travailler au Canada*:
- ♦ Si vous prévoyez exercer une profession réglementée, consultez le site Web de l'organisme de réglementation ou communiquez avec lui ou avec l'autorité en matière de formation d'apprenti indiquée à l'ÉTAPE 3, SECTION C;
- ♦ Consultez le site Web *Formation et carrières* du gouvernement du Canada au http://www.emploisetc.ca;
- ♦ Consultez le site Web du programme du **Sceau rouge** au **http://www.sceau-rouge.ca** pour en apprendre davantage à propos des 49 métiers spécialisés du Canada (par exemple : soudeur, briqueteur, coiffeur styliste, carreleur).

Prenez en note ci-dessous les programmes qui vous intéressent.

Nom du programme	Nom du programme
Organisme	Organisme
Coordonnées	Coordonnées
Coût	Coût



ÉTAPE 11 - SUITE

Nom du programme	Nom du programme
Organisme	Organisme
Coordonnées	Coordonnées
Coût	Coût

REMARQUE: Les renseignements sur les programmes d'éducation permanente, de formation ou d'études pour une région donnée peuvent changer ou n'être pas toujours disponibles. Veuillez consulter régulièrement l'outil *Travailler au Canada* pour obtenir les renseignements les plus à jour.



ÉTAPE 12 - AUTRES POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Si vous prévoyez exercer une profession réglementée, il pourrait vous falloir un certain temps pour accomplir toutes les démarches que vous avez définies aux ÉTAPES 4 et 5. Entre-temps, renseignez-vous sur d'autres professions apparentées à votre domaine ou à vos compétences et vos études, pour pouvoir travailler pendant que vous attendez d'obtenir un permis pour exercer la profession (réglementée) que vous envisagez au Canada.

Que vous prévoyiez exercer une profession réglementée ou non réglementée, vous pouvez juger bon de vous renseigner sur d'autres types de professions, pour que plus de possibilités s'offrent à vous lorsque viendra le temps de trouver du travail au Canada. Il peut s'agir de professions apparentées à votre domaine ou à vos compétences et vos études, ou non, si vous souhaitez changer de carrière.

Comment?

- ♦ Passez en revue la section « **Possibilités d'emploi** » du rapport *Travailler au Canada*.
- ♦ Si vous prévoyez exercer une profession réglementée, il serait pertinent de communiquer avec les organismes dont vous avez dressé la liste à l'ÉTAPE 3 pour leur demander conseil.
- Dressez une liste d'autres professions pour lesquelles vous pourriez posséder les qualifications requises ou que vous souhaiteriez exercer, puis créez d'autres rapports *Travailler* au Canada en ligne pour savoir si ces professions sont réglementées ou non.

Aide

Il y a de nombreux centres Service Canada partout au Canada. Chaque centre agit comme intermédiaire pour la prestation des services de ministères et organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et d'organisations communautaires. On peut notamment y présenter une demande d'assurance emploi, de passeport ou de numéro d'assurance sociale.

- ♦ Si vous êtes au Canada, vous pouvez aussi communiquer avec un Centre Service Canada dans la ville ou la province ou le territoire où vous vivez pour en savoir davantage. Pour trouver le Centre Service Canada le plus près de chez vous, rendez-vous au http://www1.servicecanada.gc.ca/fra/passerelles/pres_de_chez_vous/menu.shtml.
- ♦ Vous pouvez aussi trouver d'autres ressources à consulter dans la section « Informations supplémentaires » du rapport *Travailler au Canada*.

Autres possibilités d'emploi :

1.	
5.	
6	



ÉTAPE 13 – EMPLOIS NON LIÉS À VOTRE DOMAINE

Renseignez-vous sur d'autres emplois NON liés à votre domaine afin de pouvoir travailler en attendant d'obtenir un permis pour la profession (réglementée) que vous envisagez au Canada, ou s'il n'existe pas de possibilité d'emploi dans votre profession non réglementée actuelle.

Comment?

- ♦ Dressez une liste d'autres emplois NON liés à votre domaine et pour lesquels vous auriez les qualifications requises, puis créez d'autres rapports Travailler au Canada en ligne pour savoir si ces professions sont réglementées ou non.
- ♦ Si vous êtes au Canada, vous pouvez aussi communiquer avec un Centre Service Canada dans la ville ou la province ou le territoire où vous vivez pour en savoir davantage. Pour trouver le Centre Service Canada le plus près de chez vous, rendez-vous au http://www1.servicecanada.gc.ca/fra/passerelles/pres_ de_chez_vous/menu.shtml.
- ♦ De plus, vous pouvez trouver d'autres ressources à consulter dans la section « Informations supplémentaires » du rapport Travailler au Canada.

Aide

Il y a de nombreux centres Service Canada partout au Canada. Chaque centre agit comme intermédiaire pour la prestation des services de ministères et organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et d'organisations communautaires. On peut notamment y présenter une demande d'assurance emploi, de passeport ou de numéro d'assurance sociale.

Autres emplois possibles:

1.	
۷.	
3.	
4.	
J.	
4	



ÉTAPE 14 – DÉMARCHES

Planifiez les démarches qu'il vous faut effectuer afin de pouvoir exercer la profession envisagée dans la ville et la province ou le territoire que vous avez choisis.

Comment?

♦ Utilisez les renseignements de l'ÉTAPE 7 afin de déterminer les démarches à accomplir pour chaque exigence que vous ne satisfaites pas ou pour laquelle vous devez améliorer vos qualifications.

Évaluez combien d'argent et de temps il vous faudra pour satisfaire à chacune des exigences.

	Exigence	Coût	Durée
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			

Établissez un échéancier présentant l'ordre des démarches à accomplir :

	Démarche	Échéance
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		



Aide

ÉTAPE 15 – PRÉPARATION D'UN CURRICULUM VITÆ ET D'UNE LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Au Canada, un curriculum vitæ est un outil important dans le processus de recherche d'emploi. Le curriculum vitæ et la lettre d'accompagnement indiquent à l'employeur qui vous êtes, ce que vous avez fait dans le passé, quelles sont vos qualifications et pourquoi vous voulez obtenir cet emploi. Bien comprendre les usages canadiens en la matière peut vous aider à préparer un excellent curriculum vitæ. Pour en apprendre davantage sur la rédaction d'un curriculum vitæ:

- Consultez le site Web Travailler au Canada, sous la rubrique Comment présenter une demande d'emploi au pieces.do?cid=204&lang=fra;
- Canada au http://www.workingincanada.gc.ca/content_
- de formation, des ateliers ou des services de « rédaction de curriculum vitae ». Pour trouver les noms et coordonnées d'autres organismes d'aide aux immigrants, effectuez une recherche dans Internet à partir des mots « organismes canadiens

d'aide aux immigrants ».

Vous pouvez aussi vous informer auprès

(http://www.servicespourlesnouveauxar rivants.cic.gc.ca) à propos des séances

d'un organisme d'aide aux immigrants

Consultez le site Web Guichet emplois du gouvernement du Canada, au http://www. guichetemplois.gc.ca.

REMARQUE: Vous devrez créer un compte gratuit assorti d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour avoir accès à la section « Concepteur de CV » du site Web Guichet emplois.

ÉTAPE 16 – PRÉPARATION À UNE ENTREVUE D'EMPLOI AU CANADA

Une entrevue est une rencontre entre votre employeur éventuel et vous, dans le cadre de laquelle on vous demandera de répondre à des questions prédéterminées. L'employeur convoque souvent en entrevue plusieurs candidats qualifiés pour pourvoir un emploi donné.

Pour en apprendre davantage sur la préparation à une entrevue d'emploi:

- Consultez le site Web *Travailler au Canada*, sous la rubrique Entrevues, au http://www.workingincanada. gc.ca/content_pieces.do?cid=208&lang=fra;
- Consultez le site Web *Guichet emplois* du gouvernement du Canada, au http://www.guichetemplois.gc.ca/;
- Consultez le site Web Emplois du gouvernement du Canada (Commission de la fonction publique du Canada), au http://www.emplois.gc.ca.

Aide

Certaines entrevues peuvent comporter un examen à choix multiples. Pour apprendre à vous préparer à un tel examen, effectuez une recherche dans Internet à partir des mots « conseils pour les examens à choix multiples ».



ÉTAPE 17 – BÉNÉVOLAT

Faire du bénévolat signifie rendre un service de son plein gré sans rémunération. Travailler comme bénévole peut vous permettre :

- ♦ d'acquérir une expérience de travail au Canada;
- de vous exercer à parler français ou anglais;
- ♦ de vous bâtir un réseau;
- ♦ de vous faire des amis et rencontrer des Canadiens;
- de trouver quelqu'un qui pourra vous servir de référence;
- de montrer aux employeurs éventuels que vous êtes une personne qui travaille fort.

Pour en apprendre davantage sur la façon dont le bénévolat au Canada peut vous aider à trouver un emploi :

- effectuez une recherche dans Internet à partir du mot « bénévole » et du nom de la ville;
- ♦ renseignez-vous davantage auprès d'un organisme d'aide aux immigrants (http://www.servicespourlesnouveauxarrivants.cic.gc.ca). Pour trouver les noms et coordonnées d'autres organismes d'aide aux immigrants, effectuez une recherche dans Internet à partir des mots « organismes canadiens d'aide aux immigrants »;
- ♦ consultez le site Web *Bénévoles Canada* (http://benevoles.ca/fr/find-volunteer-centre) pour obtenir un aperçu du monde du bénévolat.

Dressez la liste des occasions de bénévolat au Canada qui vous intéressent :

1.			
۷.			
3.			
4.			
5.			
5 .			



ÉTAPE 18 – DÉMARRER VOTRE PROPRE ENTREPRISE

Si vous songez à démarrer votre propre entreprise au Canada, vous aurez besoin d'un plan d'affaires détaillé. Pour en apprendre davantage à propos du démarrage d'une entreprise au Canada :

- ♦ Consultez le site Web *Investir au Canada*, au http://www.canadainternational.gc.ca/dbc/Faire desaffairesavecleCanada-fr.aspx;
- ♦ Consultez le site Web *Entreprises Canada* du gouvernement du Canada (http://www.entreprisescanada.ca), qui fournit des liens vers de l'information sur le démarrage d'une entreprise au Canada;
- ♦ Effectuez une recherche dans Internet à partir des mots « petite entreprise » et du nom de la ville;
- ♦ Demandez plus d'information à un organisme d'aide aux immigrants (http://www.servicespou rlesnouveauxarrivants.cic.gc.ca). Pour trouver les noms et coordonnées d'autres organismes d'aide aux immigrants, effectuez une recherche dans Internet à partir des mots « organismes canadiens d'aide aux immigrants ».

Notes:			



Section C Trouver un emploi au Canada

CECI MARQUE LA FIN DE LA SECTION C DU GUIDE

Avant de continuer :

- ♦ Voulez-vous en savoir davantage sur d'autres professions?
- Voulez-vous en savoir davantage sur les possibilités d'emploi ailleurs au Canada?

Dans l'affirmative, créez un autre rapport *Travailler au Canada* en modifiant la profession, le lieu ou les deux et remplissez ensuite un autre exemplaire du présent guide. Vous pourrez ainsi utiliser différents rapports et différents guides pour comparer vos options. Par exemple :

- Y a-t-il un endroit où votre profession n'est pas réglementée et où vous n'avez pas besoin de permis avant de commencer à travailler?
- ♦ Y a-t-il une ville ou une région où la demande visant les professions correspondant à vos qualifications est plus élevée?

Sinon, passez aux autres sections du guide :

Section D - Documents relatifs au travail

Section E - Éducation, diplômes et attestation

INTRODUCTION

La présente section du guide vise à vous permettre de déterminer les documents dont vous pourriez avoir besoin au Canada et à rassembler ceux-ci avant d'arriver au Canada. Elle vous aidera aussi à évaluer la pertinence, au Canada, des documents relatifs au domaine de votre choix.

Tout document officiel attestant vos études ou votre formation professionnelle que vous pouvez présenter vous aidera dans votre recherche d'emploi au Canada. Bien que l'expérience et l'instruction acquises à l'extérieur du Canada ne soient pas toujours directement transférables au milieu de travail canadien, ces documents vous seront utiles dans la plupart des milieux professionnels.

ÉTAPE 1 - VOS TITRES DE COMPÉTENCES

En vous servant du formulaire ci-dessous, dressez la liste de tous les documents attestant vos études et votre expérience qui pourraient aider les organismes de réglementation, les organismes d'évaluation ou les employeurs à comprendre les qualifications que vous avez acquises à l'extérieur du Canada. La liste comprendra, le cas échéant :

- les diplômes ou les certificats décernés par une université, un collège, une école secondaire ou une école de métier;
- ♦ la description de vos programmes d'études;
- ♦ les relevés de notes:
- les certificats de formation d'apprenti;
- ♦ les lettres d'employeurs;
- les examens du rendement;
- les descriptions de tâches liées aux emplois que vous avez occupés;
- ♦ les lettres de recommandation.

Liste des documents originaux que vous apporterez. Vérifiez si vous avez l'original de chacun des documents en votre possession ou si vous devez vous le procurer.

	Je l'ai	Je dois l'obtenir
1.		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		



ÉTAPE 1 – SUITE			
		Je l'ai	Je dois l'obtenir
9			
10			
11			
12			
13			
14			
Liste des documents qui doivent être expédiés directement d'un établissement d'enseignement de l'extérieur du Canada à un organisme au Canada. 1	à un orga un orga de com d'ensei dans qu	e vous présentez de ganisme de réglem nisme d'évaluation pétences ou à un é gnement, vérifiez a lelle langue (frança ent doit lui parveni	entation, à n des titres établissement uprès de celui-ci ais ou anglais) le
5.			
6			
7			
8.			
9.			
10			
11			



ÉTAPE 2 - RASSEMBLER VOS DOCUMENTS

Si vous n'êtes pas en possession des documents originaux dont vous avez besoin, communiquez avec les établissements d'enseignement ou autres organismes où vous avez étudié ou travaillé et demandez-leur de vous faire parvenir les documents directement. Notez le déroulement du processus ci-dessous.

Document		
Demandé à	Confirmation d'envoi	Reçu
	Oui 🗌	Oui 🗌
Document		
Demandé à	Confirmation d'envoi	Reçu
	Oui 🗌	Oui 🗌
Document		
Domain dé à	6.6	
Demandé à	Confirmation d'envoi	Reçu
	Oui 🗌	Oui 🗌
Document		
Demandé à	Confirmation d'envoi	Reçu
	Oui 🗆	Oui 🗌
Document		
Document		
Demandé à	Confirmation d'envoi	Reçu
	Oui 🗌	Oui 🗌



ÉTAPE 3 – ACHEMINER DES DOCUMENTS DIRECTEMENT AU CANADA

Dans la mesure du possible, il est préférable que les établissements d'enseignement ou les autres organismes expédient directement les documents au Canada. Vous pouvez prendre des dispositions en ce sens avant de partir pour le Canada. Communiquez avec les établissements d'enseignement ou autres organismes où vous avez étudié ou travaillé et demandez-leur d'envoyer directement vos documents au Canada. Notez le déroulement du processus cidessous.

Aide

Certains organismes n'acceptent que des documents qui proviennent directement des établissements d'enseignement.
Communiquez avec les organismes dont vous avez dressé la liste à l'ÉTAPE 3 de la SECTION C pour savoir si vous devez prendre des dispositions en ce sens. Il pourrait être plus simple de le faire avant de venir au Canada.

Document		
Demandé à	Confirmation d'envoi	Reçu
	Oui 🗆	Oui 🗌
Envoyé à		
	Oui 🗆	Oui 🗌
Document		
Demandé à	Confirmation d'envoi	Reçu
	Oui 🗌	Oui 🗌
Envoyé à		
	Oui 🗆	Oui 🗌
Document		
Demandé à	Confirmation d'envoi	Reçu
	Oui	Oui 🗌
Envoyé à		
	Oui 🗆	Oui 🗌



ÉTAPE 4 – FAIRE TRADUIRE DES DOCUMENTS

Vous faudra-t-il faire traduire l'un ou l'autre de ces documents en français, en anglais ou dans les deux langues?

- ♦ Communiquez avec les organismes dont vous avez dressé la liste à l'ÉTAPE 3 de la SECTION C ou consultez leur site Web pour déterminer leurs exigences en matière de traduction.
- Vous devrez peut-être recourir à un service de traduction agréé.

Notez le déroulement du processus au moyen du tableau ci-dessous.

Aide

Veillez à ce que les documents soient traduits par un service de traduction qualifié. Pour trouver un service de traduction qualifié, communiquez avec l'organisme d'évaluation des titres de compétences reconnu par votre province ou territoire.

	Envoyé à la traduction		Traduction reçue	
Documents devant être traduits en français				
1	Oui	Non	Oui	Non
2	Oui	Non	Oui	Non
3	Oui	Non	Oui	Non
4	Oui	Non	Oui	Non
5	Oui	Non	Oui	Non
6	Oui	Non	Oui	Non
Documents devant être traduits en anglais				
1	Oui	Non	Oui	Non
2	Oui	Non	Oui	Non
3	Oui	Non	Oui	Non
4	Oui	Non	Oui	Non
5	Oui	Non	Oui	Non
6	Oui	Non	Oui	Non
Documents devant être traduits en français et en anglais				
1	Oui	Non	Oui	Non
2	Oui	Non	Oui	Non
3	Oui	Non	Oui	Non
4	Oui	Non	Oui	Non
5	Oui	Non	Oui	Non
6	Oui	Non	Oui	Non
Service de traduction utilisé :	Aide La plupart des documents que vous apporterez devront être présentés en français ou en anglais. Vous devrez acquitter le coût de la traduction le cas échéant.			



ÉTAPE 5 – DOCUMENTS MANQUANTS

Si vous ne pouvez obtenir les documents qui attestent vos études, vos compétences et votre expérience, communiquez avec les organismes dont vous avez dressé la liste à l'ÉTAPE 3 de la SECTION C et demandez-leur comment procéder.



Section E Éducation, diplômes et attestations

INTRODUCTION

L'instruction est un atout dans la recherche d'un emploi au Canada, mais il se peut que vos études ne soient pas automatiquement reconnues au Canada. Il est donc important que vous soyez en mesure de fournir des preuves de votre scolarité et de vos titres de compétences scolaires. Le fait de bien comprendre les équivalences scolaires entre votre pays d'origine et le Canada vous permettra aussi de comprendre le genre d'emplois que vous pourriez obtenir au Canada.

ÉTAPE 1 – ÉQUIVALENTS CANADIENS À LA FORMATION ACQUISE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Il vous faudra faire faire une évaluation pour déterminer ce à quoi équivaut au Canada la formation que vous avez acquise à l'extérieur du pays. Il est à noter que cette évaluation peut s'effectuer avant votre départ de votre pays d'origine et peut engendrer des coûts.

Il y a plusieurs façons de procéder :

- ♦ Communiquez avec l'organisme chargé de l'évaluation des titres de compétences dans la province ou le territoire où vous comptez vivre;
- ♦ Consultez le site Web de l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes, au http://www.canalliance.org/AboutUsF.htm;
- ♦ Communiquez avec l'université ou le collège où vous souhaiteriez poursuivre vos études.

Compte tenu des résultats de votre recherche, inscrivez le coût approximatif de l'évaluation :				
Compte tenu des résultats de votre rech	erche, inscrivez le temps nécessaire à l'év	aluation :		
Coordonnées :				
ÉTAPE 2 – ÉVALUATION DE VOS T	ITRES DE COMPÉTENCES			
Faites évaluer vos titres de compétences s Notez ci-dessous le déroulement du proces	scolaires pour déterminer leur équivalence cossus.	anadienne.		
Document requis		_		
Envoyé à	Confirmation d'envoi	Reçu		
	Oui Non	Oui Non		
Coût de l'évaluation	Paiement fait			
	Oui Non			



Section E Éducation, diplômes et attestations

ÉTAPE 2 – SUITE		
Document requis		
Envoyé à	Out Non	Reçu Oui Non
Coût de l'évaluation	Paiement fait Oui Non	
Document requis		
Envoyé à	Confirmation d'envoi Oui Non	Reçu Oui Non
Coût de l'évaluation	Paiement fait Oui Non	
Document requis		
Envoyé à	Confirmation d'envoi Oui Non	Reçu Oui Non
Coût de l'évaluation	Paiement fait Oui Non	
Document requis		
Envoyé à	Confirmation d'envoi Oui Non	Reçu Oui Non
Coût de l'évaluation	Paiement fait Oui Non	



Section E

Éducation, diplômes et attestations

ÉTAPE 3 – POSSIBILITÉS D'ÉDUCATION PERMANENTE OU DE FORMATION DANS VOTRE DOMAINE

Une fois que vous aurez reçu votre évaluation, vous serez en mesure de déterminer si vous avez besoin de mettre à niveau vos compétences ou votre instruction pour la profession que vous envisagez. Si tel est le cas, vous devrez trouver un programme d'études dans un établissement d'enseignement où vous pourrez obtenir la formation requise, près de l'endroit où vous prévoyez vivre. Passez en revue les possibilités d'éducation permanente et de formation que vous avez cernées à l'ÉTAPE 11 de la SECTION C.

ÉTAPE 4 – AUTRES POSSIBILITÉS D'ÉDUCATION OU DE FORMATION

Vous voudrez peut-être en savoir davantage sur les possibilités qui s'offrent à vous afin de poursuivre vos études dans un domaine autre que celui dans lequel vous comptez travailler après votre arrivée au Canada. Si vous prévoyez poursuivre vos études au Canada, communiquez avec les organismes suivants ou consultez leur site Web pour en apprendre davantage sur les universités et les collèges au Canada:

- ♦ Association des universités et collèges du Canada http://www.aucc.ca;
- ♦ Association des collèges communautaires du Canada http://www.accc.ca.

Notez les établissements d'enseignement et programmes qui vous intéressent ci-dessous :

Établissement	Établissement
Endroit	Endroit
Programme	Programme
Coordonnées	Coordonnées
Coût	Coût



Section E

Éducation, diplômes et attestations

ÉTAPE 4 – SUITE

Établissement	Établissement
Endroit	Endroit
Programme	Programme
Coordonnées	Coordonnées
Coût	Coût
Établissement	Établissement
Endroit	Endroit
Programme	Programme
Coordonnées	Coordonnées
Coût	Coût



Mes liens importants

REMARQUE : Veillez à éviter toute erreur de transcription des adresses URL de sites Web d'importance.

	Nom	URL
1.	Agence de la consommation en matière financière du Canada	http://www.fcac-acfc.gc.ca/fra/publications/ default.asp
2.	Agence du revenu du Canada	http://www.cra-arc.gc.ca
3.	Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes	http://www.canalliance.org/indexf.stm
4.	Association canadienne de l'immeuble	http://www.realtor.ca/index.aspx?cul=2
5.	Association des banquiers canadiens - Foire aux questions	http://www.cba.ca
6.	Association des collèges communautaires du Canada	http://www.accc.ca
7.	Association des universités et collèges du Canada	http://www.aucc.ca
8.	Autres sites sur les emplois	http://www.emploisetc.gc.ca/fra/categories.jsp; jsessionid=A2FCCA9506C7A7F91E356476933F9F B8.jwtc2?category_id=113&crumb=1&crumb=16
9.	Bénévoles Canada	http://benevoles.ca/fr/find-volunteer-centre
10.	Carrières à la fonction publique fédérale	http://www.emplois.gc.ca
11.	Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens	http://www.language.ca/display_page.asp?page_id=404
12.	Citoyenneté et Immigration Canada	http://cic.gc.ca
13.	Cours de langue pour les immigrants au Canada	http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/ publications/bienvenue/bien-22.asp
14.	Entreprises Canada	http://www.canadabusiness.ca
15.	Fédération canadienne des municipalités	www.fcm.ca
16.	Formation et carrières	http://www.emploisetc.ca
17.	Guichet emplois	http://www.guichetemplois.gc.ca
18.	Investir au Canada	http://www.investiraucanada.gc.ca/fra/default.aspx
19.	Numéro d'assurance sociale	http://www.servicecanada.gc.ca/fr/sc/nas/index.shtml
20.	Prestations gouvernementales	http://www.emploisetc.ca/benefitsFinder.do
21.	Programme des normes interprovinciales sceau rouge	http://sceau-rouge.ca
22.	Programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien	http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/index_f.cfm



Mes liens importants

23.	Réseautage	http://www.emploisetc.gc.ca/fra/pieces.jsp;jsessionid=C46B67ADB0FA211F56FCDC036F8C31D4.jvm11?category_id=370
	Ressources humaines et Développement des compétences Canada	http://www.rhdsc.gc.ca
25.	Santé Canada	http://www.hc-sc.gc.ca
26.	Se rendre au Canada	http://www.serendreaucanada.gc.ca
27.	Service Canada	http://www.servicecanada.gc.ca
28.	Société canadienne d'hypothèques et de logement	http://www.cmhc.gc.ca
29.	Travail	http://www.travail.gc.ca
30.	Travailler au Canada	http://travailleraucanada.gc.ca
31.	World English (en anglais seulement)	http://www.world-english.org
_		



Glossaire

Autorité en matière de formation d'apprenti - Organisme détenant l'information sur les permis ou les certificats d'agrément qu'il vous faut avant de pouvoir travailler au Canada.

Bénévole - Personne qui rend un service de son plein gré et sans rémunération.

Carte santé - Ce sont les provinces et les territoires, et non le gouvernement fédéral, qui assument la responsabilité de l'administration et de la prestation des services de soins de santé. La carte santé est délivrée par le gouvernement provincial ou territorial et permet l'accès aux services de santé assurés.

Centre Service Canada - Les centres Service Canada offrent des services en personne à ceux qui veulent savoir à qui s'adresser pour faire évaluer leurs titres de compétences au Canada. Les agents de Service Canada aident les immigrants à trouver rapidement l'organisme de réglementation et d'évaluation de leur profession et fournissent d'importants renseignements sur des professions en particulier. Pour trouver le Centre Service Canada le plus près offrant des services d'information, d'orientation et d'aiguillage en personne, téléphonez au 1-888-854-1805 ou par ATS, au 1-800-926-9105 (au Canada seulement).

Certificat d'agrément - Document officiel reconnaissant qu'une personne possède un certain ensemble de compétences et de connaissances. Pour obtenir un certificat d'agrément, il faut souvent suivre une formation ou un programme d'études.

Curriculum vitæ - Le curriculum vitæ (CV) est un condensé des compétences et de l'expérience d'un candidat à un emploi. On devrait aussi le considérer comme un document de marketing. Le curriculum vitæ doit être adapté au public cible, idéalement au gestionnaire recruteur.

Droits de la personne - Droits fondamentaux, en particulier les droits réputés appartenir à une personne et avec lesquels un gouvernement ne peut interférer, comme le droit de parole, le droit d'association, le droit de travailler, etc.

Employeur - Une personne, un partenariat ou une entreprise directement ou indirectement responsable de l'embauche d'un employé. Dans les professions non réglementées, les employeurs évaluent et reconnaissent les titres de compétences étrangers. Il peut être avantageux de faire évaluer vos titres de compétences étrangers par un organisme d'évaluation pour que les employeurs éventuels puissent comprendre plus facilement vos qualifications.

Établissements d'enseignement (« Établissements d'enseignement postsecondaires ») - Pour un nouvel arrivant à la recherche d'un emploi au Canada, les établissements d'enseignement postsecondaires sont des endroits où il est possible de perfectionner ses compétences. Les établissements d'enseignement postsecondaires comme les universités, les collèges et les centres de formation professionnelle procèdent à l'évaluation et à la reconnaissance des titres de compétences étrangers lorsqu'un nouvel arrivant fait une demande d'inscription.

Marché caché du travail - Beaucoup de possibilités d'emploi ne sont annoncées nulle part, ce qui crée un marché du travail qui semble « caché ». L'information sur les emplois offerts circule souvent entre les gestionnaires, les employés et les gens d'affaires associés, de même que par l'entremise des parents, des amis et des connaissances.

Métiers Sceau rouge (métiers spécialisés) -Le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge a été créé en vue d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés au Canada. Le programme du Sceau rouge permet aux gens de métier qualifiés de pratiquer leur métier partout au Canada où celui-ci est reconnu sans devoir passer d'autres examens. À ce jour, le programme du Sceau rouge comprend 49 métiers à l'échelle nationale, regroupant plus de 88 pour cent de tous les apprentis et plus de 80 pour cent de tous les gens de métier au Canada. Pour savoir quels métiers du Sceau rouge vous pouvez exercer dans votre province ou territoire, communiquez avec l'autorité provinciale ou territoriale en matière de formation d'apprenti.



Glossaire

Nouveaux arrivants - Cette expression désigne les gens qui sont récemment arrivés au Canada à titre d'immigrants.

Numéro d'assurance sociale - Le numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro constitué de neuf chiffres dont vous aurez besoin au Canada pour travailler ou pour avoir accès aux programmes et aux prestations du gouvernement.

Organisme de réglementation - Organisme fixant les normes et les pratiques d'une profession donnée. Par exemple, l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario veille à ce que ses membres possèdent les qualifications requises pour accomplir les fonctions d'infirmier. Il veille aussi à ce que ses membres tiennent à jour leurs qualifications.

Organisme d'aide aux immigrants - Il existe au Canada des centaines d'organismes qui offrent des services aux immigrants. Bon nombre de ces organismes sont soutenus financièrement par Citoyenneté et Immigration Canada, embauchent des gens qui ont un jour été de nouveaux arrivants au Canada et qui comprennent les difficultés auxquelles font face les immigrants, peuvent vous servir dans votre langue et vous fournir un interprète et ont leurs bureaux dans les grandes villes.

Organismes d'évaluation des titres de compétences (« organismes provinciaux d'évaluation des titres de compétences ») - Au Canada, la responsabilité d'évaluer et de reconnaître les titres de compétences relève des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les organismes provinciaux d'évaluation des titres de compétences évaluent les diplômes acquis à l'extérieur du Canada.

Profession envisagée - Au Canada, des emplois ou des professions semblables portent souvent des titres différents. Vous devrez lire la première page du rapport *Travailler au Canada* et confirmer que le titre de la profession que vous avez choisie décrit correctement le travail que vous comptez faire au Canada.

Profession non réglementée - Profession

ou métier que l'on peut exercer sans posséder de permis ou de certificat d'agrément. La plupart des professions au Canada ne sont pas réglementées. Si vous désirez exercer une profession non réglementée, vous devez prouver à votre employeur éventuel que vous possédez la formation et l'expérience nécessaires pour l'emploi convoité. Même lorsqu'une profession n'est pas réglementée, les employeurs peuvent exiger qu'un candidat soit agréé par un ordre professionnel.

Profession réglementée - De nombreuses professions sont assorties de leurs propres normes de pratique et sont dites « réglementées ». Au Canada, environ 20 pour cent des professions sont réglementées par le gouvernement afin de protéger la santé de la population et de garantir sa sécurité. Par exemple, les professions d'infirmier, de médecin, d'ingénieur, d'enseignant et d'électricien sont toutes réglementées. Si vous souhaitez exercer une profession réglementée et utiliser un titre réglementé, vous devez posséder un permis ou un certificat d'agrément délivré par l'organisme de réglementation de votre profession. Certaines professions sont réglementées dans certaines provinces ou certains territoires, et non dans d'autres.

Rapport Travailler au Canada - Ce rapport est produit au moyen de l'outil Travailler au Canada (http://www.workingincanada.gc.ca/welcome.do?template=fcro&lang=fra), qui vous aidera à déterminer le nom de votre profession au Canada et vous fournira un rapport détaillé (comportant les fonctions liées au poste, les compétences requises, les taux de salaire, etc.) sur le marché du travail pour un endroit donné au Canada.

Références - Liste de personnes en mesure de vous recommander ou d'attester votre capacité d'effectuer un travail.



Notes:		



Notes:			

 $\ensuremath{\mathbb{C}}$ Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2009

N° de cat. : Ci4-10/2009F-PDF ISBN 978-1-100-90849-6

